Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260403-2026_04_03_08-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 3 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. LEC'HVIEN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-04-03 - DOSSIER N° 8

CONSTITUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES MEMBRES ELUS DU C.C.A.S.

Présentation : R. VIBERT

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale peut être composée de 16 membres maximum sans compter le Maire, Président de la commission.

M. le Maire propose d'élire 8 membres au sein du Conseil Municipal, 8 autres seront des personnes extérieures et représentants d'Associations familiales, de personnes handicapées, retraités, personnes âgées ou associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance de la désignation des 8 membres extérieurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DESIGNE les élus suivants pour siéger à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :**

Président	**Richard VIBERT**
	Anne BACHIR
	Gaëlle CONAN
	Cathy MORIN
	Yvonne SAVARY
	Emmanuelle BRUHAN
	Brigitte MACHY
	Justine GUEGAN
	Florence MORDELLES

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC